

# La lettre Stratégie d'investissement

Décembre 2024

## PERFORMANCES DE LA GESTION SOUS MANDAT

		% actions	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
<b>Gestion Equilibre</b> <i>Actions : 20% à 70%</i>	<b>Classique</b>		10,4%	12,0%	-10,5%	15,3%	3,0%	18,3%	-7,5%	8,5%	3,6%	6,0%	4,8%
	<b>ISR</b>	59%	10,8%	9,9%	-13,0%	17,6%	6,4%	21,1%	-5,9%	6,3%	3,0%	5,1%	5,9%
<b>Gestion Dynamique</b> <i>Actions : 40 % à 100%</i>	<b>Classique</b>		14,5%	15,7%	-10,2%	25,7%	3,5%	26,3%	-10,0%	15,8%	6,5%	9,6%	5,3%
	<b>ISR</b>	96%	15,1%	12,7%	-15,5%	31,3%	7,1%	29,9%	-9,3%	9,8%	5,5%	10,5%	7,2%

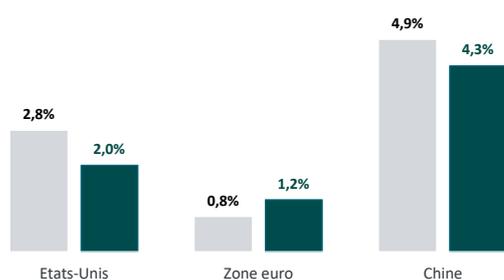
Sources : Banque Neulize OBC. Les performances sont nettes des frais d'opérations (0,20% HT titres en direct) et brutes des frais de gestion (frais de gestion 1,20% HT). Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Données au 30/11/2024.

## SCENARIO ECONOMIQUE

Nous anticipons un scénario de *soft landing*, alimenté par le ralentissement de l'inflation et un assouplissement des politiques monétaires des Banques centrales. A moyen terme, la victoire du camp Républicain aux élections américaines nourrit un régime d'inflation plus soutenue et volatile aux Etats-Unis, ce qui impacte la trajectoire de baisse des taux de la Réserve fédérale.

### Croissance

■ 2024 ■ 2025



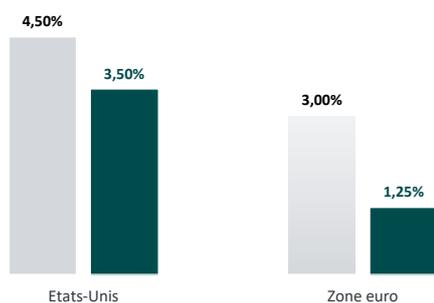
### Inflation

■ 2024 ■ 2025



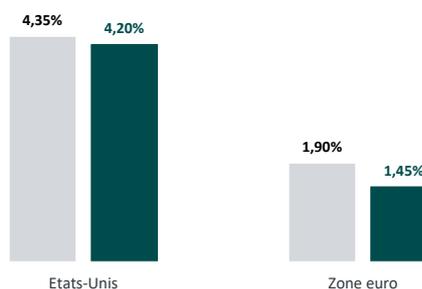
### Taux directeur

■ 2024 ■ 2025



### Taux 10 ans

■ 2024 ■ 2025



Sources : anticipations Neulize OBC, ABN AMRO au 22/11/2024

## ALLOCATION D'ACTIFS

Les Banques centrales devraient accélérer le rythme de l'assouplissement monétaire pour soutenir une économie mondiale en phase de ralentissement. L'environnement économique et financier reste favorable aux actifs risqués.

### Actions : surpondérer

Nous surpondérons les actions, avec, au sein des marchés développés, une préférence pour les Etats-Unis, que nous surpondérons, au détriment de l'Europe. Nous conservons une exposition neutre aux marchés émergents.

Nous privilégions également les secteurs de la finance, de la technologie et de la santé au détriment des matériaux de base et de la consommation non cyclique.

### Obligations : surpondérer

Si les résultats des élections américaines posent la question de l'inflation à moyen terme, nous considérons que les assouplissements des politiques monétaires américaine et européenne sont favorables à cette classe d'actifs à court terme. Nous privilégions les obligations de qualité, telles que les obligations d'Etat et d'entreprises *investment grade* avec une durée légèrement plus longue que celle de notre indice de référence.

	SOUS-PONDÉRÉ		NEUTRE	SURPONDÉRÉ	
	--	-	=	+	++
<b>ACTIONS</b>					
Europe					
Etats-Unis					
Emergents					
Secteurs		Matériaux / Conso. de base		Santé / Technologie / Financières	
<b>OBLIGATIONS</b>					
<i>Pays développés</i>					
Souverain					
Entreprises <i>Inv. Grade</i>					
Entreprises <i>High Yield</i>					
<i>Pays émergents</i>					
Souverain et entreprises					
<b>MONETAIRE</b>					
<b>FONDS ALTERNATIFS</b>					

 Positionnement de la classe d'actifs  
 Positionnement de la sous-classe d'actifs

## Avertissement

Copyright 2013 ABN AMRO Bank N.V. («ABN AMRO»), Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP Amsterdam / P.O. box 283, 1000 EA Amsterdam, Pays-Bas. Tous droits réservés. La présente documentation a été préparée par la Banque Neulize OBC supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'Autorité des Marchés Financiers en liaison avec la Société de gestion ABN AMRO Investment Solutions supervisée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les données relatives aux valeurs ont été fournies par l'Investment Advisory Centre (IAC) d'ABN AMRO Bank NV soumise à la supervision de la De Nederlandsche Bank (DNB) et de l'Autorité Financière Markten et les services de Morningstar.

Cette documentation est exclusivement fournie à titre informatif et ne constitue pas une offre ou une recommandation d'achat ou de vente ou une incitation à s'engager dans un quelconque investissement ni un conseil en investissement. En tout état de cause les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. De même, aucun élément de la Documentation ne constitue un conseil financier, juridique, fiscal ou autre ni ne saurait fonder une décision de placement ou une autre décision. Elle repose sur des informations considérées comme fiables, mais aucune garantie n'est donnée quant à son exactitude, fiabilité ou son exhaustivité compte tenu, notamment, des délais de mise à jour, de traitement et de contrôle à effectuer. Bien que nous nous efforcions d'actualiser les informations et opinions contenues dans la présente documentation à intervalles raisonnables, des raisons d'ordre réglementaire ou de conformité peuvent nous en empêcher.

Les opinions, prévisions, suppositions, estimations, valorisations dérivées et objectifs de cours fournis dans la présente Documentation sont seulement valables à la date indiquée et peuvent être modifiées à tout moment sans notification préalable. Les références à des placements dans la présente Documentation peuvent ne pas être appropriées ou ne pas convenir pour les objectifs d'investissement, la situation financière, les connaissances, l'expérience ou les besoins individuels spécifiques des destinataires et ne sauraient remplacer un conseil professionnel avisé. Tout cours d'un titre ou instrument financier indiqué dans la présente Documentation fait référence au cours à la date indiquée et aucune garantie n'est donnée qu'il soit possible de réaliser une transaction à ce cours. Ni ABN AMRO, ni la Banque Neulize OBC, ni ABN AMRO Investment Solutions ni quiconque ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage direct, indirect, tels que pertes financières, manque à gagner, perte quelconque résultant d'une erreur ou d'une information découlant de quelque manière que ce soit des informations contenues dans la présente documentation.

La présente Documentation est destinée uniquement aux destinataires désignés. Toute présentation, reproduction, copie de même que toute transmission (par voie électronique ou par tout autre moyen), de tout ou partie de son contenu à quelque fin que ce soit est interdite sans consentement explicite préalable d'ABN AMRO, de la Banque Neulize OBC ou ABN AMRO Investment Solutions. La présente documentation est exclusivement destinée à être distribuée à la clientèle privée ou clientèle de détail. Toute distribution à des clients privés/de détail, dans un pays dans lequel le distributeur serait soumis à des conditions d'enregistrement ou de licence auxquelles il ne répond pas en l'occurrence, est interdite. Documentation fait ici référence aux données d'analyse sous toutes leurs formes et notamment, sans s'y limiter, les documents imprimés, documents informatiques, présentations, courriers électroniques, SMS ou WAP.

### Restrictions de distribution en vertu de la réglementation américaine

▶ Ni ABN AMRO Bank N.V. ni la Banque Neulize OBC ni ABN AMRO Investment Solutions ne sont une société de Bourse au sens de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel qu'amendé («Loi de 1934») et au sens des législations applicables dans les différents Etats des Etats-Unis. Ni ABN AMRO Bank N.V. ni la Banque Neulize OBC ou ABN AMRO Investment Solutions ne sont non plus un conseiller en placement enregistré au sens de l'U.S. Investment Advisers Act de 1940, tel qu'amendé («Advisers Act») et conjointement avec la Loi de 1934, les «Lois») et au sens des législations applicables dans les différents Etats des Etats-Unis.

Sauf exception spécifique aux termes des Lois, les services de courtage ou de conseil en placement fournis par ABN AMRO Bank N.V., la Banque Neulize OBC ou ABN AMRO Investment Solutions y compris (sans s'y limiter) les produits et services décrits dans la présente, ne sont par conséquent destinés aux citoyens ou résidents américains et assimilés, en vertu de la réglementation américaine («US Person»). Ni la présente Documentation, ni aucune copie de celle-ci ne pourra être envoyée, introduite ou distribuée aux Etats-Unis ou à une US Person.

### Restrictions de distribution en vertu de la réglementation américaine

▶ Ni ABN AMRO Bank N.V. ni la Banque Neulize OBC ni ABN AMRO Investment Solutions ne sont une société de Bourse au sens de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel qu'amendé («Loi de 1934») et au sens des législations applicables dans les différents Etats des Etats-Unis. Ni ABN AMRO Bank N.V. ni la Banque Neulize OBC ou ABN AMRO Investment Solutions ne sont non plus un conseiller en placement enregistré au sens de l'U.S. Investment Advisers Act de 1940, tel qu'amendé («Advisers Act») et conjointement avec la Loi de 1934, les «Lois») et au sens des législations applicables dans les différents Etats des Etats-Unis. Sauf exception spécifique aux termes des Lois, les services de courtage ou de conseil en placement fournis par ABN AMRO Bank N.V., la Banque Neulize OBC ou ABN AMRO Investment Solutions y compris (sans s'y limiter) les produits et services décrits dans la présente, ne sont par conséquent destinés aux citoyens ou résidents américains et assimilés, en vertu de la réglementation américaine («US Person»). Ni la présente Documentation, ni aucune copie de celle-ci ne pourra être envoyée, introduite ou distribuée aux Etats-Unis ou à une US Person.

### Autres restrictions de distribution

▶ Sans préjudice de ce qui précède, les produits et services décrits dans la présente documentation ne sont pas destinés à être offerts, vendus et/ou distribués aux personnes se trouvant dans des pays dans lesquels (en raison de la nationalité de ces personnes ou pour d'autres raisons) l'offre, la vente et/ou distribution des produits ou la publication ou la mise à disposition de cette Documentation est interdite ou illégale. Les personnes qui entrent en possession de la présente Documentation ou d'une copie de celle-ci sont tenues de s'informer sur les éventuelles restrictions légales applicables à sa distribution ainsi qu'à l'offre, à la vente et/ou à la distribution des produits et services qui y sont décrits et de se conformer auxdites restrictions. ABN AMRO ne saurait être tenue responsable d'un quelconque dommage ou d'une quelconque perte découlant de transactions et/ou services contraires aux restrictions susmentionnées.

### Protection des données personnelles

▶ La Banque Neulize OBC a collecté vos coordonnées électroniques dans un but de communiquer de manière pédagogique sur notre analyse des perspectives économiques et sur les opportunités possibles en termes d'investissement sur les marchés. Elle s'appuie sur la base légale de l'intérêt légitime lui permettant de vous faire bénéficier du retour d'expérience de tous nos professionnels en termes de solutions patrimoniales à titre privé et professionnel. Nous vous invitons à prendre connaissance de la notice de protection des données personnelles disponible sur notre site internet rubrique "protection des données". Nous vous rappelons que vous avez des droits et notamment un droit d'opposition à la prospection commerciale que vous pouvez exercer à tout moment en utilisant l'adresse mail [NOBC.INFORMATIONDROITDACCES@fr.abnamro.com](mailto:NOBC.INFORMATIONDROITDACCES@fr.abnamro.com)

## Neulize OBC, au cœur de la gestion de vos patrimoines privés et professionnels

ABN AMRO BANK N.V., société néerlandaise. Société au capital de 940 000 001 euros, immatriculée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam (n°34334259). Siège social : Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam, Pays-Bas. Etablissement de crédit agréé par la De Nederlandsche Bank (Pays-Bas), supervisé par la Banque Centrale Européenne et l'Autorité Financière Markten. Succursale Française exerçant sous le nom commercial «Banque Neulize OBC» - n° 850 479 718 RCS Paris - 119 - 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France - Numéro ORIAS : 12 020 215 - Intermédiaire en assurance - supervisée pour certaines activités et services par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'Autorité des Marchés Financiers - Carte professionnelle de l'immobilier n° CPI 75012023000000163 délivrée par la CCI Paris Île-de-France; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière.

